



## DÉLIBÉRATION 2021- 0066

Nombre de membres en exercice : 68  
Nombre de membres présents lors de la délibération : 33  
Nombre de membres ayant donné procuration : 3  
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 2  
Date de convocation : 01/12/2021  
Date d'envoi à la SP de condom :  
Date d'affichage :  
Votes contre : 0  
Votes pour : 33  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt et un et le huit décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

### Présents :

Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BEGUE Christophe, Mr BOUE Guy, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, Mme DELLA VALLE Valérie, Mr DONA Edouard, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr ELLENA Aimé, Mr FALTRAUER Franck, Mr FASOLO Robert, Mme GAUCHE Laureta, Mr GOURGUES Gérard, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mr LABURTHE Michel, Mme LANEQUE Valérie, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MELIET Nicolas, Mr MEYROUS Jérôme, Mme MONGIS Nadine, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr QUINTILLA Christophe, Mr ROZES Xavier, Mr SAINT MARTIN Joël, Mme SOLARY Jacqueline, Mr TIMOTHEE Frédéric, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth,

**Excusés remplacés par** : Mr CARRE Michel remplacé par Mr ROZES Xavier, Mme LABORDE NOYER Martine remplacée par Mme SOLARY Jacqueline,

**Ayant donné procuration** : Mme COLLADELO Marie-Claire a donné procuration à Mme ARSLANIAN Geneviève, Mme LACAVE Delphine a donné procuration à Mr DURAND Georges-Manuel, Mr RENARD Jean-Pierre a donné procuration à Mme BRIANE Huguette,

**Absents excusés** : Mr ALBINET David, Mr DUBOUCH Joël, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr LAFFORGUE Matthieu.

**Absents**: Mr BELLOT Daniel, Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme DHAINAUT Annie, Mme DESPAX Nelly, Mr DULERM Pierre, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr FERNADEZ Xavier, Mr LABARBE Lucien, Mr LAFORE Michael, Mr LAMORT Pierre, Mr LANSMANT Sébastien, Mr MAO Jean-Pierre, Mr MINIAYLO Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mr MONTARET Jérôme, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François, Mr SCARAVETTI Henri, Mme TUMELERO Hélène,

**Participants sans droit de vote** : Mr MONDIN José élu suppléant de Fourcès, Mme NAYRAND Leslie, gestionnaire RH et comptabilité, Mr BOURDIOL Nicolas, responsable technique, Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

**Secrétaire de séance** : Mme ARSLANIAN Geneviève

**Attribution du marché de Renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion, et la maintenance d'un système de relève à distance des compteurs d'eau**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée,

Un marché de renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distances des compteurs d'eau, plus communément appelé marché de la Télérelève, a été lancé en octobre 2021. La date limite de remise des offres a été fixée au 9/11/2021, à 18h00. Le SAT32 a reçu trois offres dématérialisées.

Le SAT32 a été accompagné dans l'analyse des offres par ID Eau Conseil, bureau d'études, qui a été missionné par délibération 2021 040 du 22/07/2021 pour réaliser une étude de faisabilité et assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

S'agissant d'un marché de fournitures courantes et de service passé en procédure formalisée, avec un montant estimé supérieur aux seuils européens, la commission d'appel d'offres dument convoquée s'est réunie le 25/11/2021, à 17h00, pour procéder à l'examen des candidatures et à l'attribution dudit marché.

Pour mémoire, conformément à l'article 7.2 du règlement de consultation, le prix des prestations se décompose entre le **prix global et forfaitaire** qui figure dans l'Acte d'Engagement (AE) et dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), et le **prix unitaire** figurant dans le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)

Son choix s'est porté sur la candidature de SUEZ Smart Solutions sise 38, rue du Président Wilson 78 230 LE PECQ, qui a fait l'offre économiquement la plus avantageuse avec une proposition pour le DPGF à hauteur de 1 305 390.29 € HT (un million trois-cent cinq mille trois-cent quatre-vingt-dix euros et vingt-neuf cents hors taxes) et pour le DQE à hauteur de 265 197.73 € HT (deux-cent soixante-cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-treize cents hors taxes).

Par délibération du 5/10/2020, Monsieur le Président a reçu délégation pour toute la durée du mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la mesure où les crédits sont inscrits au budget.

En l'occurrence, les crédits n'ayant pas été inscrits au budget 2021, il s'avère nécessaire que l'Assemblée délibère.

Le Comité syndical, oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

**Décide, à l'unanimité,**

- ✓ D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distances des compteurs d'eau avec SUEZ Smart Solutions qui a fait l'offre économiquement la plus avantageuse avec une proposition pour le DPGF à hauteur de **1 305 390.29 € HT** (un million trois cent cinq mille trois cent quatre-vingt-dix euros et vingt-neuf cents hors taxes) telle que figurant à l'Acte d'Engagement et pour le DQE à hauteur de **265 197.73 € HT** (deux cent soixante-cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-treize cents hors taxes).
- ✓ D'inscrire les crédits nécessaires au budget du service de l'eau potable.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 08 décembre 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20211208-2021-0066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Affichage : 15/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Par délégation du Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,

  
Geneviève ARSLANIAN